



## **MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES DFTCC**

DFTCC : Diplôme de Formation de Troisième Cycle Court des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire (= 6<sup>e</sup> année)

REFERENCES : Arrêté du 8 avril 2013 relatif aux régimes des études en vue du diplôme d'Etat, paru au Journal Officiel du 23 avril 2013.

### **1- DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

- 1- Peuvent s'inscrire en DFTCC les étudiants ayant obtenu le diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (DFASO).
- 2- L'année de DFTCC comprend deux semestres. L'enseignement de chaque semestre est constitué de plusieurs unités d'enseignements (UE) totalisant 30 ECTS. Chaque UE est constituée de une ou plusieurs matières (cours, TP, TD, clinique, stage, enseignement de libre choix).
- 3- Le contrôle des connaissances de chaque enseignement peut se faire sous forme de contrôle continu et/ou d'examen semestriel écrit ou oral.
- 4- Deux sessions d'examens par semestre sont organisées. Chaque session peut comprendre des épreuves théoriques, pratiques, orales, cliniques et des stages.  
La première session se déroule à la fin de chaque semestre. La deuxième session du premier semestre se déroule en même temps que la deuxième session du deuxième semestre.
- 5- L'assiduité aux enseignements dirigés, aux enseignements pratiques, aux enseignements cliniques et aux stages est obligatoire. En cas d'absence, toute pièce justificative doit être communiquée à l'administration impérativement dans un délai de 7 jours. L'obligation d'assiduité sera réputée non remplie à partir d'une absence non justifiée.
- 6- Les modalités de contrôle de connaissances et des aptitudes peuvent faire l'objet d'aménagements particuliers pour les étudiants bénéficiant de programmes d'échanges internationaux, sur décision de la Commission Pédagogique des Relations Internationales.
- 7- En cas de force majeure dûment constatée ou en cas de survenance d'un évènement exceptionnel, le volume horaire des enseignements, des travaux pratiques ou des épreuves cliniques peut être revu et adapté. Les épreuves d'évaluation des connaissances sont alors adaptées à ce nouveau programme.

## 2- ORGANISATON ET DEROULEMENT DES EPREUVES D'EVALUATION

### A – Examens écrits

- 1 – Tout manquement aux consignes est générateur d'une annotation du procès-verbal d'examen.
- 2 – Pour les examens écrits, une ou des épreuves sous la forme de questionnaire à choix multiple par boîtier électronique de vote interactif (exemple: Quizzbox) est possible.
- 3 – La publication du calendrier des épreuves 15 jours avant la tenue de celles-ci tient lieu de convocation des étudiants.
- 4 – Seuls les candidats régulièrement inscrits à l'Université peuvent participer aux épreuves. Ils s'installent aux places affichées ou désignées par les surveillants.
- 5 - Une fois dans la salle d'examens, toute sortie du candidat est interdite avant ouverture des sujets.
- 6 – Au début de l'épreuve, les candidats doivent déposer sur leur table leur carte d'étudiant ou à défaut une pièce d'identité. Ils doivent émarger la feuille de présence en début d'épreuve et à la remise de la copie.
- 7 - Les téléphones portables et tout appareil électronique de stockage de données susceptible de mémoriser et transmettre des informations sont interdits.  
La présence à proximité immédiate de tout document, matériel et/ou effets personnels susceptibles de contenir des informations (sacs, cartables, trousse, vêtements.....) est interdite et susceptible de sanctions disciplinaires.
- 8 - Les étudiants composent en utilisant une seule encre, noire ou bleue, y compris pour les parties soulignées. L'utilisation d'autres couleurs peut être autorisée, seulement pour les schémas et sur consigne de l'enseignant.
- 9 – L'absence d'un étudiant à une épreuve entraîne l'attribution de la note « 0 » à l'épreuve.
- 10 - Arrivée tardive : Aucune admission à composer n'est acceptée à compter de l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets.
- 11 - Sortie définitive de la salle d'examen : Les étudiants peuvent quitter définitivement la salle d'examen avant la fin de l'épreuve. Ils doivent rendre leur copie, même blanche, et émarger.  
Sortie provisoire de la salle d'examen : Les candidats qui demandent à quitter provisoirement la salle d'examen y sont autorisés un par un, accompagnés en permanence d'un surveillant. Ils doivent remettre leur copie au responsable de la surveillance qui la leur restitue à leur retour.

### B – Epreuves orales, contrôle continu

Les modalités des contrôles continus des connaissances et des examens oraux sont portées à la connaissance des étudiants par l'enseignant responsable de l'enseignement.  
Une ou des épreuves sous la forme de questionnaire à choix multiple par boîtier électronique de vote interactif (exemple: Quizzbox) est possible.

### C – Stages hors odontologie

La validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examens après avis du responsable de stage (annexe 1).

### D- Cliniques au centre de soins dentaires

Les cliniques sont validées en fonction des exigences rédigées dans l'annexe 1.

### 3- CONDITIONS D'ADMISSION

#### **Règles de validation d'une UE**

- Les UE cliniques, de stage, de travaux pratiques, d'enseignement librement choisi doivent être validées.
- Pour les UE de cliniques, la non validation d'une seule clinique ou de « environnement professionnel » entraîne la non validation de l'UE.
- Pour les autres UE, l'UE est validée si l'étudiant obtient la moyenne générale à l'UE et à condition d'obtenir une note minimale de 06/20 dans chaque matière de l'UE.
- Compensation : Chaque UE doit être validée indépendamment : il n'existe pas de compensation entre UE.

#### **Validation de la 1<sup>e</sup> session**

L'étudiant a validé la 1<sup>e</sup> session s'il a validé toutes les UE.

Pour chaque UE non validée, l'étudiant repasse obligatoirement en 2<sup>e</sup> session les matières de l'UE non validées ou pour lesquelles il a une note inférieure à la moyenne.

#### **Validation de la 2<sup>e</sup> session**

L'étudiant a validé la 2<sup>e</sup> session s'il a validé toutes les UE.

Dans le cas contraire, il redouble ou il triple les semestres 1 et 2.

#### **Redoublement ou triplement**

L'étudiant conserve uniquement le bénéfice des UE conservables qu'il a validées (voir tableaux).

Les autres UE sont à repasser dans leur intégralité.

## DFTCC (6<sup>e</sup> année) – semestre 1

UE	Nom	Matières	Coeff.	Durée examen	ECTS
<b>UE 6.1.1</b> conservable	<b>Environnement professionnel</b>	Ergonomie, expertise, insertion	2,5	1h30	2,5
		Gestion, comptabilité	1,5	0h30	1,5
		Informatique appliquée et C2i niveau 2	1,5	Contrôle continu	1,5
		Psychologie-Communication & Handicap	1,5	1h	1,5
<b>UE 6.1.2</b> conservable	<b>Sciences odontologiques</b>	Implantologie	2	1h30	2
		Situation d'urgence en pratique odontologie-stomatologie	1	0h45	1
		Odontologie du sport	1,5	0h30	1,5
<b>UE 6.1.3</b> conservable	<b>Epreuve multidisciplinaire</b>	Epreuve multidisciplinaire (o. conservatrice et endodontique, prothèses, o. pédiatrique, médecine orale et chirurgie orale, orthopédie dento-faciale, parodontologie)	5	1h30	5
<b>UE 6.1.4</b>	<b>Cliniques 1</b>	Clinique d'odontologie conservatrice et endodontique	Validation		2,5
		Clinique de prothèse	Validation		2,5
		Clinique de médecine orale et chirurgie orale	Validation		0,5
		Clinique parodontologie	Validation		1
		Clinique imagerie	Validation		0,5
		Clinique occlusodontie	Validation		0,5
		Clinique de 1 <sup>e</sup> consultations-urgences	Validation		1
		Clinique d'odontologie pédiatrique	Validation		2
<b>UE 6.1.5</b> conservable	<b>Enseignement de libre choix</b>	Enseignement de libre choix (voir annexe A)	validation		3
<b>Total</b>					30

Les épreuves de la 2<sup>e</sup> session sont identiques à celles de la 1<sup>e</sup> session sauf :  
Informatique appliquée : examen écrit d'1h

## DFTCC (6<sup>e</sup> année) – semestre 2

UE	Nom	Matières	Coeff.	Durée examen	ECTS
<b>UE 6.2.1</b> conservable	<b>Enseignement de libre choix</b>	Enseignement de libre choix (voir annexe A)	validation		3
<b>UE 6.2.2</b> Conservable ?	<b>Exposé oral cas clinique</b>	Exposé oral de cas clinique pluridisciplinaire	1	Oral 15 min	1
<b>UE 6.2.3</b> conservable	<b>Stage actif</b>	Stage actif d'initiation à la vie professionnelle	validation		5
<b>UE 6.2.4</b> conservable	<b>Stage médico-chirurgical</b>	Stage médico-chirurgical	validation		0,5
<b>UE 6.2.5</b>	<b>Cliniques 2</b>	Environnement professionnel	Validation		0,5
		Clinique d'odontologie conservatrice et endodontique	Validation		5
		Clinique de prothèse	Validation		5
		Clinique de médecine orale et chirurgie orale	Validation		1
		Clinique parodontologie	Validation		2
		Clinique imagerie	Validation		1,5
		Clinique occlusodontie	Validation		1
		Clinique de 1 <sup>e</sup> consultations-urgences	Validation		1
Clinique d'odontologie pédiatrique	Validation		3,5		
<b>Total</b>					30

## **Annexe 1 : Modalités de validation des cliniques**

Les dates de relevé des quotas pour chaque semestre seront affichées en temps utile au centre de soins dentaires (CSD).

Les quotas réalisés pendant l'été, et ne servant pas à valider la session 2 (rattrapages) de l'année en cours seront comptabilisés pour l'année suivante si l'étudiant redouble ou triple son année.

### **ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL**

---

Un planning précis pour toutes ces vacances sera établi en début d'année pour chaque étudiant. L'étudiant devra parapher ce planning pour accord auprès du cadre de santé du CSD.

Tout manquement éthique, déontologique ou réglementaire pourra faire l'objet d'une sanction de suspension de l'activité clinique et/ou la saisie de la commission de discipline de l'université ou les instances compétentes hospitalières sur décision du Directeur de l'UFR d'Odontologie après avis du Coordonnateur du service d'Odontologie.

NB : L'évaluation des activités de l'environnement professionnel s'effectue sur les deux semestres de l'année, avec une validation prévue à la fin du second semestre.

#### **Semestre 2 :**

##### **Session 1 :**

- Assiduité aux vacances obligatoires « produits ».
- Assiduité aux vacances obligatoires d'«ergonomie» (suivi matériel).
- Assiduité aux vacances obligatoires « Laboratoire de prothèse » (entretien).
- Assiduité aux vacances obligatoires « Régulation Urgences » (en rapport avec la 1ère consultation – urgences).
- Assiduité aux vacances obligatoires « Régulation occlusion et imagerie » (en rapport avec les cliniques d'occlusion et d'imagerie).
- Qualité de la prise en charge des patients (tenue et exhaustivité du dossier médical, suivi éthique du patient dans le parcours de soins)

Tout manquement d'assiduité entraîne l'obligation de rattrapage par l'étudiant.

**Session 2 :** réaliser les exigences de la session 1 + 9h de vacances supplémentaires en fonction des besoins du service.

**MEDECINE ORALE et CHIRURGIE ORALE**

acte		points
avulsion simple	1 dent	10
avulsion simple	2 dents	15
avulsion simple	3 dents	20
avulsion simple	4 dents	25
avulsion simple	5 dents	30
avulsion simple	6 dents	34
avulsion simple	7 dents	38
avulsion simple	8 dents	42
avulsion simple	9 dents	46
avulsion simple	10 dents	50
avulsion simple	11 dents	53
avulsion simple	12 dents	56
avulsion simple	13 dents	59
avulsion simple	14 dents	62
avulsion simple	15 dents	65
avulsion simple	16 dents	68
avulsion simple	17 dents	71
avulsion simple	18 dents	74
avulsion simple	19 dents	77
avulsion simple	20 dents	80
avulsion simple	21 dents	82
avulsion simple	22 dents	84
avulsion simple	23 dents	86
avulsion simple	24 dents	88
avulsion simple	25 dents	90
avulsion simple	26 dents	92
avulsion simple	27 dents	94
avulsion simple	28 dents	96
avulsion simple	29 dents	98
avulsion simple	30 dents	100
avulsion simple	31 dents	102
avulsion simple	32 dents	104
avulsion avec séparation radiculaire	1 dent	15
avulsion avec séparation radiculaire	2 dents	20
avulsion de dent(s) ankylosée(s)	1 dent	30
avulsion de dent(s) ankylosée(s)	2 dents	45
avulsion par alvéolectomie	1 dent	30
avulsion par alvéolectomie	2 dents	40
avulsion par alvéolectomie	3 dents	50
avulsion de dent(s) sous-muqueuse(s)	1 dent	20
avulsion de dent(s) sous-muqueuse(s)	2 dents	30
avulsion de dent(s) sous-muqueuse(s)	3 dents	40
avulsion de dent(s) incluse(s)	1 dent	40
avulsion de dent(s) incluse(s)	2 dents	70
avulsion de dent(s) incluse(s)	3 dents	100
avulsion de dent(s) incluse(s)	4 dents	120

acte		points
avulsion odontoïde(s)	1 dent	40
avulsion odontoïde(s)	2 dents	60
avulsion odontoïde(s)	3 dents	80
avulsion odontoïde(s)	4 dents	100
avulsion odontoïde(s)	5 dents	120
avulsion odontoïde(s)	6 dents	140
avulsion odontoïde(s)	7 dents	150
avulsion odontoïde(s)	8 dents	160
avulsion canine(s) ou molaire(s) incluse(s)	1 dent	50
avulsion canine(s) ou molaire(s) incluse(s)	2 dents	75
dégagement coronaire pour ODF	1 dent	20
dégagement coronaire pour ODF	2 dents	25
dégagement ODF + aménagement paro	1 dent	25
curetage apical		30
régularisation de crête alvéolaire secteur		20
régularisation de crête hémi-arcade		25
régularisation de crête arcade		35
avulsion de racine incluse		30
réimplantation dentaire		25
frénectomie		10
frénectomie avec plastie		15
énucléation de kyste < 2 cm		30
énucléation de kyste 2-4 cm		30
énucléation de kyste > 4cm		40
marsupialisation de kyste		40
ablation d'une lésion <2cm		20
ablation d'une lésion 2-4 cm		20
ablation d'une lésion >4cm		30
consultation patient pathologie lourde		10

## Semestre 1 :

### Session 1 :

La validation est prononcée sur :

- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient, ...)
- la qualité de la tenue de la fiche individuelle de l'étudiant
- l'avis des enseignants sur le comportement général de l'étudiant (aptitude technique, asepsie, relations avec les patients, les collègues, les membres du personnel, etc ...)

### Session 2 :

Réaliser les exigences de validation de la session 1.

## **Semestre 2 :**

### **Session 1 :**

La validation est prononcée sur :

- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient, ...)
- la qualité de la tenue de la fiche individuelle de l'étudiant
- l'avis des enseignants sur le comportement général de l'étudiant (aptitude technique, asepsie, relations avec les patients, les collègues, les membres du personnel, etc ...)
- le quota d'activité : l'étudiant doit avoir réalisé (sur l'ensemble de l'année) :
  - o 180 points de MOCO en 1er opérateur, dont 3 actes complexes (à l'appréciation de l'enseignant) pratiqués au cours de l'année en cours et/ou la précédente, avec CRO validés par l'enseignant.
  - o 50 points de MOCO en 2e opérateur (« aide opératoire »)

### **Session 2 :**

Réaliser les exigences de validation de la session 1.

## **ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE**

---

### **Semestre 1 :**

#### **Session 1 :**

Assiduité à l'ensemble des vacances

Qualité de la prise en charge des patients

#### **Session 2 :**

Répondre aux exigences de la session 1

100 points supplémentaires à réaliser

### **Semestre 2 :**

#### **Session 1 :**

Assiduité à l'ensemble des vacances normales

Assiduité à 8 vacances spécifiques (urgences, handicap, UCAA)

400 Points à réaliser

Réalisation d'un cas clinique iconographié et présentation Power Point

#### **Session 2 :**

Répondre aux exigences de la session 1

100 Points supplémentaires à réaliser

## **1<sup>ère</sup> CONSULTATION – URGENCES**

---

Pour information :

Gestion de l'urgence = 5 points

Consultation = 10 points

Consultation + gestion de l'urgence = 15 points

Vacation régulation des urgences = 15 points, 2 vacations maximum

### **Semestre 1 :**

#### **Session 1 :**

Réaliser 150 points minimum

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie

NB : les points réalisés en plus compteront pour la validation du semestre 2

#### **Session 2 :**

Réaliser les exigences de quotas de la session 1 + 20 points supplémentaires

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie

### **Semestre 2 :**

#### **Session 1 :**

Réaliser 100 points minimum

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie

## Session 2 :

Réaliser les exigences de quota de la session 1

Assiduité aux vacations cliniques, compétence, comportement, autonomie

## PARODONTOLOGIE

---

*Il est rappelé que les actes demandés en première et deuxième session sont le prérequis indispensable pour pouvoir se présenter à l'examen clinique. L'étudiant n'ayant pas le nombre d'actes demandés à la date limite de fin de validation des actes fixée et annoncée par voie d'affichage devra toutefois se présenter obligatoirement à l'examen. Il sera pris en compte lors de la validation de ce dernier en dehors des actes demandés, le comportement de l'étudiant tout au long de l'année vis-à-vis des patients, du personnel hospitalier ainsi que du corps enseignant.*

### Semestre 1 :

#### Session 1 :

##### 1 – Activité clinique

\* Minimum requis : total **de 70 points** correspondant **à la prise en charge globale de 3 patients dont un en tant que premier opérateur** du charting à la thérapeutique **symptomatique** (avec après réévaluation de la thérapeutique étiologique réalisation d'un assistanat de chirurgie et/ou d'une chirurgie parodontale)

- 3 détartrages complets en 2 séances (15 points)
- 2 réévaluations (20 points)
- 3 dossiers parodontaux dont 1 en tant que premier opérateur (15 + 20 points)

\* Evaluation quantitative et qualitative des activités cliniques de l'étudiant.

##### 2 – Examen clinique

L'étudiant(e) devra avoir réalisé la totalité du minimum requis de la session 1. Le contrôle de l'activité sera réalisé par l'enseignant au cours d'un entretien.

#### Session 2 :

L'étudiant(e) devra avoir réalisé la totalité du minimum requis de la session 1. Le contrôle de l'activité sera réalisé par l'enseignant au cours d'un entretien

### Semestre 2 :

#### Session 1 :

##### 1 – Activité clinique

\* Minimum requis : total **de 80 points** correspondant à la **prise en charge chirurgicale.**

- 2 chirurgies parodontales assistées ou réalisées par un enseignant de parodontologie (60 points)
- comptes-rendus pré et post-opératoires (20 points)

\*Evaluation quantitative et qualitative des activités cliniques de l'étudiant.

– Deux comptes rendus, l'un préopératoire et l'autre postopératoire **comptabilisés cinq points chacun**, détaillés des interventions signés par un enseignant de Parodontologie devront être joints au dossier.

##### 2 – Examen clinique

Oral portant sur les connaissances cliniques et le travail de l'année d'une durée entre 10 et 15 minutes.

#### Session 2 :

L'étudiant(e) devra avoir réalisé la totalité du minimum requis à la session 1. Le contrôle de l'activité sera réalisé par l'enseignant au cours d'un entretien d'une durée entre 10 et 15 minutes.

#### Remarques importantes :

- Seuls les dossiers et les actes facturés, réglés par le patient et validés par un enseignant du service de Parodontologie seront comptabilisés (pour les deux sessions).
- Le surfaçage radiculaire n'est pas considéré comme un acte chirurgical.
- Les actes de chirurgies parodontales comprennent : les chirurgies à lambeaux d'assainissement, les chirurgies pré-prothétiques, les chirurgies régénératrices (régénération tissulaire guidée et régénération osseuse guidée pré-implantaire, les chirurgies péri-implantaires (stade II avec aménagement du complexe muco-gingival soit par lambeau positionné apicalement soit par greffe tissulaire marginale).
- Les interventions chirurgicales telles que chirurgie à lambeau sur une ou deux dents, distal wedge ou encore frenectomie ne pourront être comptabilisés comme une chirurgie.

## **PROTHESE**

---

### **Semestre 1 :**

#### **Session 1 :**

Réaliser un quota de 20 points (cf : liste d'acte codifiée).

NB : les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

#### **Session 2 :**

Réaliser les exigences de validation de la session 1 + un quota de 5 points supplémentaires.

### **Semestre 2 :**

#### **Session 1 :**

Réaliser un quota de 50 points (cf : liste d'acte codifiée).

#### **Session 2 :**

Réaliser les exigences de validation de la session 1 + un quota de 5 points supplémentaires.

***Seules les prothèses transitoires suivies des prothèses d'usage seront cotées  
(Sauf exception laissée à l'approbation de l'enseignant responsable)***

***CFAO : une restauration par CFAO en méthode directe sera demandée pour les deux semestres***

## **LISTE CODIFIÉE DES TRAVAUX CLINIQUES DE PROTHÈSE**

*Dans le cas de réhabilitation importante et complexe, l'enseignant pourra sous sa seule responsabilité, attribuer des points supplémentaires sur tout ou partie des travaux réalisés.*

*Seuls seront comptabilisés les actes réalisés sous la responsabilité des enseignants (titulaires) de la sous-section de Prothèses.*

### **PROTHESE ADJOINTE**

**Seules les prothèses transitoires suivies des prothèses d'usage seront cotées  
(Sauf exception laissée à l'approbation de l'enseignant responsable)**

<b>PAP résine</b>	<b>1 à 4 dents</b>	<b>3</b>
	<b>5 à 8 dents</b>	<b>5</b>
	<b>9 à 13 dents</b>	<b>8</b>

<b>PAP métallique</b>	<b>1 à 6 dents</b>	<b>10</b>
	<b>7 à 10 dents</b>	<b>12</b>
	<b>11 à 14 dents</b>	<b>13</b>

**Majoration pour cas complexe : adjointe et conjointe : + 2 points**

<b>PAC résine</b>	<b>Uni-maxillaire</b>	<b>8</b>
	<b>Bi-maxillaire</b>	<b>18</b>
	<b>Uni-maxillaire avec PAC immédiate.</b>	<b>18</b>
	<b>Bi-maxillaire avec PAC immédiate</b>	<b>40</b>

<b>PAP immédiate</b>	<b>1 à 4 dents</b>	<b>2</b>
	<b>5 à 8 dents</b>	<b>4</b>
	<b>9 à 13 dents</b>	<b>10</b>

<b>PAC immédiate</b>	<b>Uni-maxillaire</b>	<b>10</b>
	<b>Bi-maxillaire</b>	<b>22</b>

### **REPARATIONS**

	<b>Labo. Interne</b>	<b>Labo. Externe</b>
<b>Fracture simple prothèse partielle ou totale</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Adjonction dents et/ou crochets</b>		
- 1 à 5 éléments	<b>2</b>	<b>1</b>
- au-delà de 5 dents	<b>3</b>	<b>2</b>
<b>Réparation PBM sans remontage dents</b>		<b>1</b>
<b>Réparation PBM avec remontage dents</b>		<b>2</b>
<b>Rebasage résine auto</b>	<b>2</b>	
<b>Rebasage définitif (mise en moufle)</b>		<b>2</b>

## IMPLANTOLOGIE

	Labo. Interne	Labo. Externe
<b>Gouttière radiologique, chirurgicale (wax-up inclus)</b>	<b>3 /quadrant</b>	
<b><u>Prothèse conjointe</u></b>		
- Premier élément		13
- Éléments suivants		10
- Pontique de bridge		0
<b>Bridge transvissé, dents résine (forfait) 10 - 12 dents</b>		<b>60</b>
<b><u>Prothèse adjointe*</u></b>		
- pilier locator la paire	6	
- barre de connexion		10
<b>*s'ajoute aux points de la prothèse conventionnelle</b>		

## PROTHESE CONJOINTE

	PROTHESE UNITAIRE	PROTHESE PLURALE
<b>Coiffe complète métallique</b>	<b>8</b>	<b>Les cotations de la prothèse conjointe plurale fixée ont été adaptées en accord avec les codes CCAM</b>
<b>Coiffe complète Céramique</b>	<b>10</b>	
<b>Coiffe partielle métal</b>	<b>9</b>	
<b>Coiffe partielle céramique</b>	<b>11</b>	
<b>Onlay facette</b>		
<b>Pontique bridge</b>	<b>2</b>	
<b>Ancrage corono radulaire</b>	<b>4</b>	
<b>Supplément pour dent vivante</b>	<b>2</b>	
<b>Ailettes de contention collée par élément</b>	<b>2</b>	

## CFAO EN METHODE DIRECTE

*CFAO : une restauration par CFAO en méthode directe sera demandée pour les deux semestres (DFASO 1, DFASO 2, DFTCC)*

<b>Onlay CFAO (restauration partielle)</b>	<b>8</b>
<b>Couronne CFAO (restauration totale)</b>	<b>10</b>

## DIVERS

	Labo. Interne	Clinique
<b>Cire de diagnostic ou montage directeur par quadrant</b>	<b>3</b>	
<b>Analyse occlusale (montage simulateur) et équilibration</b>		<b>5</b>

# ODONTOLOGIE CONSERVATRICE ET ENDODONTIQUE

## A- Evaluation clinique des connaissances

La validation clinique portera sur quatre points :

- 1 – Appréciation quantitative (quota de points minimum imposés)
- 2 – Appréciation qualitative (autonomie, compétence, comportement,-assiduité)
- 3 – Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- 4 – la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient, ...)

T1	50 points	6 traitements endodontiques sur molaires
----	-----------	--

Obturation d'une Cavité 1 face par un matériau en phase plastique ou amalgame	1 point
Obturation d'une Cavité 2 faces par un matériau en phase plastique ou amalgame	2 points
Obturation d'une Cavité 3 faces par un matériau en phase plastique ou amalgame	3 points
Éclaircissement interne	4 points (acte global quel que soit le nombre de séances)
Reconstitution par tenon fibré	5 points
Éclaircissement externe	8 points
Onlay	8 points
Facette	8 points
Traitement d'apexification sur mono-radiculée avec mise en place d'un bouchon de ciment minéral type MTA	: 5 points
Chirurgie endodontique : Opérateur	6 points
Chirurgie pré-endodontique (augmentation de couronne clinique, amputation radiculaire, hémi-section radiculaire) : Opérateur	: 6 points.

## B- Répartition des travaux cliniques

### Semestre 1 :

#### Session 1 :

- 10 points et 1 traitement endodontique sur molaire
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient, ...)

NB : les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

#### Session 2 :

- finir **au minimum** le quota exigé en session 1.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient, ...)

### Semestre 2 :

#### Session 1 :

- 40 points et 5 traitements endodontiques sur molaires
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient, ...)

#### Session 2 :

- finir **au minimum** le quota exigé en session 1.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient, ...).

## **A- Modalités de validation des traitements endodontiques**

Pour être validés, les traitements endodontiques devront satisfaire aux conditions suivantes :

- 1 – Traitement endodontique réalisé **sous digue**
- 2 – Nettoyage et mise en forme canalaire selon la méthodologie enseignée au cours des stages pré-cliniques de P2 et D1.
- 3 – Obturation : par condensation latérale à froid ou condensation verticale à chaud de gutta-percha  
→ **cotation majorée avec avis de l'enseignant**
- 4 – Dans tous les cas, **5 radiographies rétro-alvéolaires minimum** :  
deux radiographies rétro-alvéolaires pré-opératoires,  
une radiographie rétro-alvéolaire lime à la longueur de travail,  
une radiographie rétro-alvéolaire cône en place,  
une radiographie rétro-alvéolaire dent obturée.

**Tout manquement constaté pourra coûter à l'étudiant l'invalidation de l'acte effectué.**

## **IMAGERIE**

---

### **Semestre 1 :**

#### **Session 1 :**

- Qualité de tenue de la fiche individuelle d'imagerie de l'étudiant
- Présence obligatoire aux vacances
- Contrôle qualitatif de la réalisation des clichés et de leur facturation

#### **Session 2 :**

- Réaliser les exigences demandées en session 1 + 3 vacances supplémentaires.

### **Semestre 2 :**

#### **Session 1 :**

- Présence obligatoire aux vacances
- Contrôle qualitatif de la réalisation des clichés et de leur facturation

#### **Session 2 :**

- Réaliser les exigences demandées en session 1 + 3 vacances supplémentaires.

## **OCCLUSODONTIE**

---

### **Semestre 1 :**

#### **Session 1 :**

- Réaliser une 1ère Consultation Occlusodontie /Apnée du sommeil ou une consultation détaillée de suivi.
- Rédiger le compte rendu de cette consultation en le présentant comme une lettre à un confrère.
- Respect des modalités du parcours de soins (suivi des patients et des rendez-vous – saisies et exhaustivité du dossier patients et des actes réalisés sur M@cDent)

#### **Session 2 :**

- Avoir satisfait aux obligations de validation de la session 1 (consultation + Lettre confrère)

### **Semestre 2 :**

#### **Session 1 :**

- Avoir traité un cas complet (Occlusodontie /Apnée du sommeil)
  - prise d'Empreintes + montage sur simulateur
  - prise en charge thérapeutique (Orthèse, OAM, Collages ...)
  - contrôles

NB : Si l'étudiant n'a jamais traité de cas d'apnée en DFASO1 et DFASO2, le cas traité sera obligatoirement un cas d'apnée.

- Rendre un compte rendu complet et détaillé (word, power point) du cas avec moulages et photos (exo et endo buccales avec et sans orthèse).
- Assurer le suivi des cas en cours
- Respect des modalités du parcours de soins (suivi des patients et des rendez-vous – saisies et exhaustivité du dossier patients et des actes réalisés sur M@cDent)

**Session 2 :**

- Avoir satisfait aux obligations de validation de la session 1
- Traiter un nouveau cas complet

**Annexe 2 : Attestation de formation à la radioprotection des patients**

Cette attestation est délivrée en même temps que l'attestation de fin d'études odontologiques aux étudiants ayant acquis les trois modules suivants, conformément aux modalités de contrôle des connaissances :

**MODULE 1 – (DFGSO 2, DFGSO 3) :**

DFGSO2 : Epreuve écrite de biophysique : obtenir la moyenne

DFGSO3 : Epreuve théorique d'imagerie + TP d'imagerie : obtenir la moyenne à l'UE

**MODULE 2 (DFASO 1) :**

Epreuve théorique de radioprotection : obtenir la moyenne

**MODULE 3 (DFASO 1, DFASO 2, DFTCC) :**

Cliniques d'imagerie: remplir les exigences de validation

**Annexe 3 : Certificat Informatique et Internet (C2i)**

**L'étudiant doit valider la partie théorique et la partie pratique du C2i niveau 2 Santé pour être certifié.**

1) Evaluation théorique.

QCM portant sur les quatre domaines suivants (Bulletin officiel n°28 du 14 juillet 2011) :

- Domaine 1 : Connaître et respecter les droits et obligations liés aux activités numériques en contexte professionnel
- Domaine 2 : Maîtriser les stratégies de recherche, d'exploitation et de valorisation de l'information numérique
- Domaine 3 : Organiser des collaborations professionnelles avec le numérique
- Domaine 4 : Maîtriser le système et le traitement de l'information de santé

2) Evaluation pratique des quatre domaines précédents.

Contrôle continu.

**Annexe 4 : Modalités de validation des stages**

Session 1 : La validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examen après avis du responsable de stage et du maître de stage, sur des critères d'assiduité, de comportement, de relation avec les patients et les équipes soignantes, et de qualité des actes réalisés.

NB : Même si la validation des stages se fait au second semestre, les stages se déroulent sur toute l'année.

Session 2 : La validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examen après avis du responsable de stage et du maître de stage, sur des critères d'assiduité, de comportement, de relation avec les patients et les équipes soignantes, et de qualité des actes réalisés.

## Liste des stages :

### Stage médico-chirurgical

S'inscrit dans les objectifs généraux suivants : Approfondir ses connaissances et parfaire ses compétences cliniques de façon interdisciplinaire et éventuellement dans une orientation clinique particulière.

Le stage comprend :

- des vacations de chirurgie maxillo-faciale (CMF)
  - o durée : 1 journée
- des vacations de chirurgie et anesthésie ambulatoire (UCAA)
  - o durée : 1 vacation de 4h
- une vacation d'urgence hors service d'odontologie (UTEC)
  - o durée : 1 vacation de 4h

### Stage actif d'initiation à la vie professionnelle

Objectifs : permettre à l'étudiant de mettre en application, dans le cadre d'une autonomie contrôlée, les compétences acquises au cours de son cursus d'études.

Le stage est effectué soit à temps plein, soit à temps partiel, chez un chirurgien-dentiste, maître de stage agréé par l'UFR.

Durée : 250h

## Annexe 5 : Délais de soutenances des thèses d'exercice

Les étudiants soutiennent une thèse d'exercice à compter du 2<sup>e</sup> semestre du DFTCC et au plus tard à la fin de l'année civile qui suit la validation de la DFTCC.

Les étudiants doivent respecter la procédure administrative de dépôt du sujet, de rédaction et de soutenance de la thèse en conformité avec la législation en vigueur et la réglementation de l'Université en la matière. Tous les manquements à ces règles de conformité peuvent compromettre la soutenance de la thèse.